

AUTORIDADE REGIONAL  
REGULADORA DE ELETRICIDADE DA CEDEAO

ECOWAS REGIONAL  
ELECTRICITY  
REGULATORY AUTHORITY



AUTORITÉ DE RÉGULATION  
RÉGIONALE DU SECTEUR DE  
L'ÉLECTRICITÉ DE LA CEDEAO

ENERGY COMMISSION BUILDING, GHANA AIRWAYS AVENUE, PMB 76 MINISTRIES POST OFFICE, ACCRA – GHANA  
TEL : (+233) 0302 817 047 (+233) 0302 817 049 FAX : (+233) 0302 817 050 WEBSITE : www.erera.arrec.org EMAIL : info@erera.arrec.org

## DECISION N°013/ERERA/18

### Portant approbation de la Procédure de Demande d'Admission au Marché Régional de l'Électricité

Le Conseil de Régulation,

**VU** l'Acte additionnel A/SA.2/01/08 portant création de l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Electricité de la CEDEAO (ARREC) ;

**VU** le Règlement C/REG.27/12/07 du 15 décembre 2007 tel qu'amendé, portant composition, organisation, attributions et fonctionnement de l'ARREC ;

**VU** la Directive C/DIR.1/06/13 du 21 juin 2013 sur l'organisation du marché régional de l'électricité ;

**VU** les Règles du Marché Régional pour le Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA) approuvées par Décision N°005/ERERA/15, notamment ses articles 27 et 28 ;

**VU** la Décision N°012/ERERA/18 portant date d'entrée en vigueur des Règles du Marché Régional pour le Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain ;

**CONSIDERANT** la lettre WAPP/030/SG/304/OD du Secrétaire Général du Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA) transmettant à l'ARREC, la Résolution EEEOA/213/RES.24/10/16 du Conseil Exécutif de l'EEEOA pour information ainsi que l'Accord de Participation au Marché et le Formulaire de Candidature pour la participation au Marché pour approbation ;

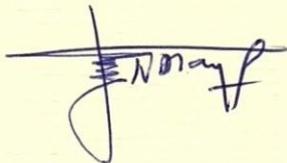
Après examen des documents soumis par l'EEEOA,

**DECIDE**

1. La Procédure de Demande d'Admission au Marché Régional de l'Électricité comprend le Formulaire de demande d'admission au Marché et le modèle de l'Accord de Participation au Marché ;
2. La Procédure de Demande d'Admission au Marché Régional de l'Électricité, jointe à la présente, est approuvée par le Conseil de Régulation de l'ARREC.
3. La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel et sur le site internet de l'ARREC.

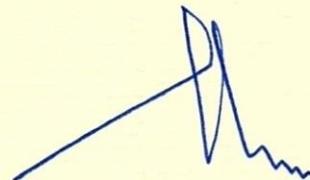
**Fait à Dodowa, République du Ghana, le 19 octobre 2018**

**Aly Mar NDIAYE**



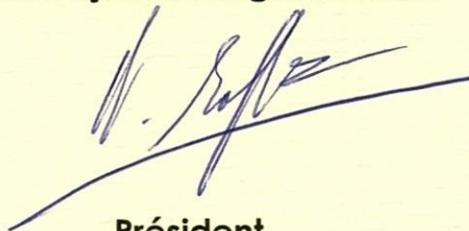
**Membre du Conseil**

**Haliru DIKKO**



**Membre du Conseil**

**Honoré Djamah Ségui BOGLER**



**Président**



**WEST AFRICAN POWER POOL**  
**SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**

**PROCEDURE DE DEMANDE  
D'ADMISSION AU MARCHE REGIONAL  
DE L'ELECTRICITE**

---

OCTOBRE 2018



*E H a*

## PROCEDURE DE DEMANDE D'ADMISSION AU MARCHE REGIONAL DE L'ELECTRICITE

### 1. Objectif de la procédure

La procédure de demande d'admission de participant au Marché Régional de l'Électricité est élaborée conformément à l'Article 27 « Admission des Participant au Marché » des Règles du Marché Régional (RMR) pour encadrer la demande de participation au Marché Régional de l'Électricité.

Les Candidats doivent se familiariser avec ces règles avant de s'enregistrer. Tout Candidat doit lire et comprendre les Règles du Marché Régional, le Manuel d'Exploitation, les Procédures du Marché Régional de l'Électricité de la CEDEAO et toutes autres documentation et procédures associées.

Le Formulaire de demande d'admission au marché ci-joint en Annexe I, doit être utilisé pour soumettre une demande d'admission au Marché Régional de l'Électricité de la CEDEAO.

L'Accord de Participation au marché, ci-joint en Annexe II, doit être signé par le Candidat lors de la soumission de sa demande d'admission.

### 2. Qualifications pour admission

L'admission en tant que Participant au Marché dans le Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) est volontaire et ouverte à toute entité, publique ou privée, qui remplit les critères minimaux d'admission d'un Participant au Marché tels que définis aux Articles 8 et 9 des Procédures du Marché Régional de l'Électricité de la CEDEAO pour la Phase du Marché correspondante.

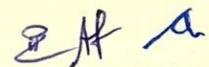
### 3. Soumission d'une demande

Toute personne désireuse de soumettre une demande d'admission au Marché Régional de l'Électricité doit :

- (a) Fournir les preuves qu'elle remplit les conditions de qualification pour admission ;
- (b) Remplir le formulaire de demande d'admission au Marché Régional de l'Électricité ;
- (c) Joindre au formulaire de demande d'admission, une copie de licence du marché délivrée par l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Électricité de la CEDEAO (ARREC) ;
- (d) Joindre au formulaire de demande d'admission, une copie signée de l'Accord de Participation au marché.

### 4. Traitement de la demande

- (a) Le traitement de la demande se fait dans un délai global de soixante (60) jours à compter de la date de réception de la demande complète.
- (b) Dès réception de la demande, l'Opérateur du Système - Marché (OSM) enverra un accusé de réception si la demande est complète.



- (c) L'OSM examinera la demande dans un délai de trente (30) jours à compter de sa réception.
- (d) L'OSM soumet à l'approbation de l'ARREC, toute demande examinée avec recommandation favorable.
- (e) Si dans un délai de vingt (20) jours à compter de la réception de la recommandation de l'OSM, l'approbation de l'ARREC n'est pas notifiée à l'OSM, la demande d'admission est considérée approuvée, telle que recommandée à l'ARREC.
- (f) Après l'approbation de l'ARREC et dans un délai de cinq (5) jours, l'OSM enregistre et attribue un numéro d'identification unique au Candidat en tant que Participant au Marché Régional de l'Electricité.
- (g) L'OSM notifie l'admission au candidat, dans un délai de cinq (5) jours à compter de son enregistrement et le candidat est considéré comme Participant au marché à compter de la date de notification.

*E H An*

**ANNEXE I    FORMULAIRE DE DEMANDE  
D'ADMISSION AU MARCHE  
REGIONAL DE L'ELECTRICITE**

*2*

*AP*

*h*

Cette Page est laissée volontairement vierge pour recevoir le Formulaire de Demande  
d'admission au Marché Régional de l'Électricité

*Handwritten initials: JH a*

**ANNEXE II ACCORD DE PARTICIPATION AU  
MARCHE**

*E H a*

Cette Page est laissée volontairement vierge pour recevoir l'Accord de Participation au  
Marché

*R*

*H*

*a*